

Séance du 20 décembre 2007.

- Présents :** MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff. – Président.
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.
MM. LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN,
LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE,
BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

Conseils Communaux 2008 – Calendrier - Arrêt

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

arrête comme suit le calendrier des réunions du Conseil Communal en 2008, à savoir :

les jeudis : 31 janvier - 28 février - 20 mars - 24 avril - 29 mai - 26 juin - 25 septembre - 23 octobre - 20 novembre - 18 décembre

la délibération requise est adoptée.

Intercommunale IRSIA - Assemblée Générale

L'I.R.S.I.A. (Intercommunale du Réseau Social d'Insertion et d'Accueil) tiendra son Assemblée Générale le 28/12/2007.

Ordre du jour :

- Plan stratégique 2008/2010
- Règlements d'ordre intérieur des organes de gestion
- Avis du comité de rémunération.

M.STIEVENART fait remarquer que le plan a bien été transmis dans les délais légaux et qu'il s'inscrit dans les règles fixées par la Région Wallonne.

En outre, il se réjouit que Frameries reçoive un remboursement de plus ou moins 80 000 € et que sa participation pour 2007 soit diminuée de plus ou moins 50 000 €. Il souligne toutefois qu'il faudra demeurer vigilant pour l'avenir.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

d'approuver :

- le Plan Stratégique 2008-2010
- les Règlements d'Ordre Intérieur des organes de gestion

de charger :

- ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.

La délibération requise est adoptée.

ASBL « Régie de Quartier Mons-Frameries-Colfontaine » - Adoption de la convention de partenariat.

En janvier 2005, le Conseil communal a marqué son accord sur l'adhésion de la Commune à l'ASBL « Régie de Quartier Mons-Frameries-Colfontaine ».

La convention de partenariat reste à passer pour permettre à la Commune d'honorer le paiement de sa participation annuelle à hauteur de 38.500 €, destinée à couvrir les frais de fonctionnement.

M.LIENARD interroge l'Assemblée à l'effet de connaître quelle destination sera réservée aux 38 500 €. D'autre part, il souhaite savoir si une évaluation des actions menées a été réalisée ainsi que d'entendre parler de l'établissement d'un plan, d'un programme.

M.DRAUX relève que l'ASBL est créée par le Fonds du Logement pour une durée de cinq ans. Une participation de 38 500 € indexable est demandée. Des difficultés ont été rencontrées avec deux agents attachés à cette ASBL. A ce jour, seuls deux stagiaires sont opérationnels et sont pris en charge par d'autres régies de Colfontaine. Il ne faut cependant pas voir tout en négatif. Quelques travaux d'aménagements extérieurs sont réalisés et ce, quand la météo le permet. Ce malaise fait, qu'aujourd'hui, on est devant ce dossier à soumettre au Conseil. Pour le 31 janvier prochain, un plan d'actions devra être proposé afin de couvrir les deux dernières années. On sera en mesure prochainement, de prendre une décision concernant la participation ou l'arrêt de la Commune à cette ASBL.

M.LIENARD remercie M.DRAUX pour ses explications franches et précises. Il souhaite que l'on dise déjà aux responsables de cette ASBL que des conditions ne sont pas remplies et que donc, si ça ne change pas, il y aura lieu d'arrêter les frais.

M.le Bourgmestre souligne que le but n'est pas de remettre en cause cette ASBL mais, il faudra prendre des mesures car, on ne pourra continuer à financer indéfiniment.

M.DRAUX quant à lui, précise que ce n'est pas faute d'avoir essayé mais, il ne faut pas jeter la pierre à cet organisme. Un travail de dialogue avait été entrepris mais, rien n'y a fait.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le projet de convention de partenariat à passer entre la Commune de Frameries et l'ASBL « Régie de Quartier Mons-Frameries-Coflontaine »;

Article 2 : de prendre les inscriptions budgétaires nécessaires en 2006/2007 et 2008 ainsi que les années suivantes pour liquider la participation financière de Frameries à l'ASBL.

La délibération requise est adoptée.

Rapport d'activité de l'ASBL « Mons Logement » pour l'année 2006.

L'ASBL « Mons Logement » soumet pour approbation à la commune son rapport d'activité pour l'année 2006.

M.DRAUX rappelle qu'il s'agit de logements immobiliers sociaux dans les quartiers de Frameries. L'ASBL gère 203 logements mis à disposition par le secteur public ou, par le privé. L'ASBL permet aux propriétaires de récupérer leur bien dans l'état de départ et, sont aussi assurés de percevoir le loyer. Il y aurait d'ailleurs lieu d'envisager une publicité auprès de ceux-ci afin de les informer de cette possibilité de mise en location.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI,

CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article unique : de marquer son accord sur le rapport d'activités 2006 de l'ASBL « Mons Logement ».

La délibération requise est adoptée.

Site à Réaménager dit « Brasserie Derauw » à l'angle des rues du onze novembre et G. Hallez - Modification du périmètre de travail

En novembre 2006, le Gouvernement wallon a approuvé la liste des Sites à Réaménager dans le cadre du Plan Marshall.

La Commune de Frameries a été sélectionnée pour le site de la Brasserie Derauw.

En mai 2007, le Conseil Communal a approuvé un périmètre de travail.

A ce sujet, la Région Wallonne remet un avis non contraignant pour modifier ce périmètre.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article unique : d'approuver le nouveau périmètre de travail qui englobe les parcelles cadastrés section :

↳ C 119d2 – 119 e2 – 121 h2 – 121z2 – 121 n2 – 121 t2 – 121 y2 121 x2 – 121 w2 – 136c – 136d – 144d – 145f - 141^e – 141f & 140k

dans le cadre de la reconnaissance du site dit « Brasserie Derauw » comme site à réaménager.

La délibération requise est adoptée.

Aliénation à la SA Doosan de l'immeuble « Les Arcades », sis rue de l'Industrie, 215 à La Bouverie.

Pour répondre à ses nouveaux impératifs de production, la SA Doosan a sollicité l'acquisition de l'immeuble « Les Arcades » situé aux abords de ses installations.

En janvier dernier le Conseil Communal a déjà adopté le principe de cette opération.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- Article 1^{er} : de céder à la SA DOOSAN l'immeuble « Les Arcades » situé rue de l'Industrie, 215, à La Bouverie pour le prix de 360 000 €
- Article 2 : d'approuver le projet d'acte dressé par Maître RAUCENT
- Article 3 : de porter la recette de cette opération au Fonds de Réserve Extraordinaire du Budget Communal.

La délibération requise est adoptée.

Désignation d'un coordinateur sécurité santé pour tous les projets qui le nécessiteront en 2008 - Passation d'un marché de services.

Les projets de travaux que la Commune développera durant l'année 2008 seront soumis, pour la plupart, aux mesures légales de sécurité et de santé applicables sur les chantiers temporaires ou mobiles.

Les missions de coordination requises dans ces circonstances devraient être confiées, pour l'année 2008, à un seul et même coordinateur dont la désignation requiert une mise en concurrence, telle qu'elle est organisée par la réglementation sur les marchés publics de services.

La procédure négociée sans publicité peut être retenue en tant que mode de passation du marché.

Des conventions types définissent les modalités de la relation à établir entre le Prestataire de services et la Commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- Article 1^{er} : d'exécuter le marché de services afin de désigner un coordinateur Sécurité/Santé pour l'année 2008;
- Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché;
- Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges établi à cette fin;
- Article 4 : d'approuver les conventions types à passer avec le prestataire de services conventions à adapter au cas par cas.

La délibération requise est adoptée.

Travaux de modification de l'égouttage de la Grand'Place de Frameries – Confirmation de l'approbation du principe-projet

En juin 2006, le Conseil communal a approuvé le principe-projet des travaux d'amélioration de l'égouttage de la Grand'Place de Frameries au montant estimatif de 12.444,85 € TVAC.

Le marché a été lancé par procédure négociée sans publicité.

Une seule offre au montant de 18.229,59 € TVAC est parvenue à la Commune.

Le soumissionnaire justifie cet écart notamment par la présence de nombreux impétrants dans la zone de travail, rendant difficile l'utilisation d'engins mécaniques.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- Article unique : de confirmer l'approbation du principe-projet des travaux tel que présenté au Conseil Communal le 27 juin 2006 mais, au montant de l'offre de la SA JOURET qui s'élève à 18 229,59 € TVAC.

La délibération requise est adoptée.

Approbation de la convention de sous-location de la conciergerie de l'école Communale du Champ Perdu, rue P.Busé.

Par bail emphytéotique passé par devant Monsieur le Bourgmestre le 26 septembre 2000, la Commune de Frameries a cédé au Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie, un droit d'emphytéose d'une durée de 66 ans sur la maison attenante à l'établissement scolaire du champ perdu à la Bouverie pour y réaliser des travaux d'assainissement en vue de sa remise en location. Le Fonds du Logement agit donc désormais comme le propriétaire et la Commune comme locataire du Fonds.

A l'effet de pouvoir sous louer ce bien à un particulier selon les conditions (Famille nombreuse en état de précarité) du Fonds du Logement, un projet de convention de sous-location a été établi.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver cette convention de sous-location

Article 2 : de marquer son accord sur le loyer mensuel fixé à 214,36 € (indexable)

Article 3 : de transmettre la convention de sous-location ainsi que l'état des lieux au Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie.

La délibération requise est adoptée.

Subsides communaux - Vote

Vu la Loi du 14 novembre 1983 aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents présentés par les organismes;

Article 2 : d'octroyer les sommes suivantes :

Articles budgétaires	Organismes	Montants
Art.72201/33201	Promotion Enseig.Libre & Officiel Ecole St Joseph & Eugies Cpte banc. : 370-1068155-78	1 674 €
Art.76103/33202	Organismes de loisirs <u>À répartir comme suit :</u>	2 478,74 €
	Comité d'Animation de Sars-L-B. Cpte bancaire : 001-1738690-41	247,89 €
	Cercle Horticole Excelsior Cpte bancaire : 000-0351462-31	74,37 €
	Cercle Horticole Notre Jardin Cpte bancaire : 001-0737983-83	74,37 €
	Cercle Horticole Floréal Cpte bancaire : 370-4061882-94	74,37 €
	Cercle Horticole Les Bruyères Cpte bancaire : 068-2485858-66	991,37 €
	PAC Frameries Cpte bancaire : 068-2120930-52	
	PAC Noirchain Cpte bancaire : 088-2070345-69	61,97 €
	Comité FPS de Frameries Cpte bancaire : 001-0914491-51	235,50 €
	Comité FPS de La Bouverie Cpte bancaire : 370-4045821-38	148,74 €
	Vie Féminine Eugies Cpte bancaire : 270-0474137-54	49,58 €
	Ligue des Familles Cpte bancaire : 001-2805929-86	123,95 €
	Group.Philatél. & Numismatique	74,37 €

	Cpte bancaire : 370-0119968-66 Widgies Dance Cpte bancaire : 370-0120620-39	247,89 €
Art.762/33202	Promotion Artistique Arte Corpo Cpte bancaire : 001-3261055-88	343 €
Art.76401/33201	Association Echevins des Sports Cpte bancaire : 068-0717090-93	414,80 €

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise Saint Joseph – Budget 2008 – Avis

Le budget 2008 de la Fabrique d'Eglise Saint Joseph est rentré à l'Administration Communale.

M.LIENARD informe l'Assemblée que son Groupe a demandé quelques compléments d'informations concernant le dossier présenté. De ce fait, au nom de son Groupe, il sollicite le report de ce point à une prochaine séance du Conseil Communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- de reporter ce dossier à une prochaine séance du Conseil Communal.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Douzième provisoire – Vote

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- d'acter la délibération présentée par le Conseil du Centre Public d'Action Sociale de Frameries à concurrence d'un douzième comme le prévoient les instructions budgétaires visant à solliciter l'approbation du Conseil Communal afin de pouvoir disposer d'un douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2007 afin d'engager et de payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Budget Communal – Douzième provisoire – Vote

Pour des raisons diverses, le budget communal 2008 ne peut être arrêté dans les délais impartis.

M. BOUVIEZ informe l'Assemblée que le budget communal 2008 fera l'objet d'un débat lors de sa présentation qui aura lieu le 31 janvier 2008. Il souligne les contacts privilégiés qui ont eu lieu avec le CRAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- De voter un douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2007 afin d'engager et de payer les dépenses obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale de la Commune.

La délibération requise est adoptée.

Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention - Création d'un service des Gardiens de la Paix

Vu que la Commune de Frameries a conclu un Contrat de Sécurité et de Prévention avec le Ministère de l'Intérieur depuis le 1^{er} janvier 2002;

Attendu que la commune de Frameries dispose d'un Plan Stratégique de Sécurité et de prévention 2007-2010, approuvé par le conseil communal du 25 septembre 2007, au sein duquel travaillent 7 Assistants de Prévention et de Sécurité, statut ALE ;

Vu la nouvelle législation en la matière, à savoir, la loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix ;

Vu les articles 119,119bis et 135§2 de la nouvelle loi communale ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ; notamment l'article L1122-30 ;

Vu la décision du Collège communal du 06/12/2007 de soumettre ces dossiers à l'approbation du Conseil communal;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1 : De créer un service des Gardiens de la Paix chargé de missions de sécurité et de prévention dans le but d'accroître le sentiment de sécurité des citoyens et de prévenir les nuisances publiques et la criminalité.

Article 2 : De définir les missions de ce service comme suit :

- ↪ La sensibilisation du public à la sécurité et à la prévention de la criminalité
- ↪ Information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité et l'information et le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie
- ↪ L'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au respect du code de la route et à l'utilisation correcte de la voie publique
- ↪ La constatation d'infractions aux règlements et ordonnances prise en vertu de l'art.119bis de la nouvelle loi communale et aux règlements en matière de redevance
- ↪ L'exercice d'une surveillance de personnes en vue d'assurer la sécurité lors d'évènements organisés par les autorités.

- Article 3 : De désigner Monsieur Philippe Wilputte, Secrétaire communal de la commune de Frameries, en qualité de fonctionnaire responsable chargé de diriger ce service.
- Article 4 : Les citoyens peuvent déposer plainte contre le service des gardiens de la paix auprès du Bourgmestre, par lettre, à adresser au Collège communal, Administration communale de Frameries, rue Archimède 1, 7080 Frameries
- Article 5 : Le service des gardiens de la paix de la commune de Frameries pourra exercer ses activités au profit d'une commune bénéficiaire moyennant l'adoption d'une convention entre les communes
- Article 6 : Les missions du service des Gardiens de la paix exercées au profit d'une commune organisatrice ou bénéficiaire s'inscrivent dans le cadre de la politique de sécurité et de prévention de la commune organisatrice ou de la commune bénéficiaire selon le cas.
- Article 7 : La Commune de Frameries conclut avec la police locale une convention qui désigne une personne de contact au sein du service de police et qui mentionne la nature de l'échange d'informations mutuel, ainsi que les accords concrets pris pour l'exercice des activités au sein de la commune organisatrice ou de la commune bénéficiaire.
- Article 8 : Les assistants de prévention et de sécurité seront intégrés dans le service des Gardiens de la paix de la commune de Frameries dans le respect des règles et dispositions légales et réglementaire en la matière
- Article 9 : Les assistants de prévention et de sécurité seront intégrés dans le service des Gardiens de la paix de la commune de Frameries dans le respect des règles déontologique propre à la profession : respect envers son prochain, sens civique, capacité à faire face à un comportement agressif de la part de tiers et à se maîtriser dans de telles situations, respect des devoirs et procédures. Le gardien de la paix ne pourra réclamer, ni recevoir des gratifications du public du chef de ses fonctions. Le Gardien de la paix ne pourra consommer des boissons alcoolisées sur les lieux de travail ni ne pourra se présenter au travail en état d'ivresse.
- Article 10 : La présente délibération sera transmise au Ministre de l'Intérieur, Cabinet du Ministre de l'Intérieur, rue de la Loi, 2 à 1000 Bruxelles au Secrétariat Permanent à la politique de prévention, 76 Boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles à Monsieur Marcel Staelens, Chef de corps de la zone de police Boraine, place de la Résistance 2, 7033 Baudour

La délibération requise est adoptée.

Point d'urgence - Construction de la 9^{ème} série de caveaux dans le cimetière d'Eugies -Modification du Cahier Spécial des Charges

En mars dernier, cette assemblée a approuvé le projet relatif à la construction de la 9^{ème} série de caveaux au cimetière d'Eugies.

Après une mise en concurrence, le Collège communal a désigné l'adjudicataire et lui a donné l'ordre de service pour le 5 novembre.

Le gros œuvre est à présent terminé, mais les parements en pierres bleues ne peuvent pas être placés compte tenu des conditions climatiques.

Le CSCh prévoyait un paiement unique après exécution complète du marché.

Etant donné que les finitions risquent d'intervenir assez tardivement, l'adjudicataire demande d'obtenir un paiement intermédiaire.

A cette fin, il y a lieu de modifier le CSCh.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'autoriser l'établissement d'un état d'avancement intermédiaire et le paiement des travaux déjà exécutés.

La délibération requise est adoptée.

Point d'urgence - Subsidés 2007 - Vote

Vu la Loi du 14 novembre 1983 au terme de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver et d'octroyer le subside suivant :

Article 763/33202 – Sociétés Musicales & Chorales 867,63 €
 Les Souriants
 Cpte bancaire : 270-0269340-24

La délibération requise est adoptée.

Divers

M.DRAUX – Aménagement d'une piste cyclable – Courrier du Ministre COURARD

M.DRAUX se réjouit de porter à la connaissance de l'Assemblée que le Ministre COURARD a accordé une subvention d'un montant de 159 000 € pour l'aménagement d'une piste cyclable entre Eugies et Sars.

M.GIANGRECO – Commission Energie – Point de la question

M.GIANGRECO se joint aux réjouissances de M.DRAUX concernant la subvention. Il souligne que la Commission de l'Energie s'est réunie et, il remercie vivement l'ensemble des participants. Il lance un appel à toute personne sérieuse pour venir rejoindre le mouvement citoyen. Il précise que M.DELHAYE a établi un procès-verbal de cette réunion qui sera transmis aux personnes présentes.

M.le Bourgmestre précise que l'annonce figurera dans le prochain Journal Communal.

M.RUELLE – Panneaux de signalisation manquants – Rue P.Busé

M.RUELLE informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'installer des panneaux de signalisation à la rue P.Busé :

- un, afin d'annoncer le casse-vitesse à hauteur de l'école communale ;
- l'autre, pour annoncer le rétrécissement de la chaussée au niveau de l'école des sœurs.

Des risques d'accidents sont encourus surtout, en ce qui concerne le rétrécissement de chaussée.

M.DUPONT – Plan d'Urgence – Point de la question

M.DUPONT rappelle que lors de la dernière séance du Conseil, M.DISABATO était intervenu concernant l'implication de la Commune en matière de Plan d'Urgence.

Que chacun puisse être tout à fait rassuré puisque la prise de possession du logiciel se fera dès demain et, que MM.WILPUTTE et CATHERINE

suiront une formation spécifique en la matière dès février 2008 et ce, durant plusieurs mois ; formation qui s'annonce lourde.

Il est donc bien certain que la Commune ne lésine en rien en matière de sécurité vis-à-vis de ses citoyens. De plus, il s'agit d'une loi précise et incontournable.

M.DUPONT – Présentation des vœux

M.le Bourgmestre adresse ses meilleurs vœux aux personnes très fidèles et toujours présentes lors des séances du Conseil Communal. Il les remercie d'ailleurs pour l'intérêt qu'elles portent à la vie communale. Il est vrai que c'est bien dans cette salle que les décisions se prennent et, c'est important.

Des bons vœux pour la presse également qui est toujours présente, pour les Membres du Collège et du Conseil car, il reconnaît qu'il ne s'agit pas de fonctions simples. Il les remercie tous et toutes pour leur implication à différents niveaux de la vie communale et locale.

Des bons vœux à l'égard de l'ensemble du Personnel Communal ainsi qu'au Secrétaire Communal qu'il félicite pour le travail réalisé au fil des semaines et des mois. Il souligne que trois Conseils Communaux ont été convoqués en 6 semaines et, il précise que ce n'est pas facile du tout.

M.LIENARD – Présentation des vœux

M.LIENARD adresse ses meilleurs souhaits à l'Assemblée ainsi qu'aux personnes présentes. Il formule des vœux pour que le budget 2008 soit en équilibre ; que dans celui-ci on puisse voir des actions qui serviront les citoyens. Vœux qu'il espère non virtuels et dont, il espère voir, en outre, la quote part du Fonds des Communes en augmentation.

Des meilleurs souhaits à la presse ainsi qu'au policier qui veille toujours sur l'Assemblée durant les séances. Des souhaits vis-à-vis du Personnel Communal qui demeure toujours disponible, pour le Secrétaire Communal également.

Mme DI BARI – Présentation des vœux

A son tour, Mme DI BARI s'associe pour présenter ses meilleurs vœux à tous. Elle remercie vivement les services communaux qui apportent une aide à beaucoup de niveaux. Que 2008 soit pour tous, excellente.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 29 novembre 2007.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.